

supply and distribution of the article in Canada for defence or other needs.

d'une distribution de cet article en quantité suffisante pour répondre aux besoins canadiens, notamment en matière de défense.

- to control in order to ensure the orderly export marketing of any goods that are subject to a limitation imposed by any country or customs territory on the quantity of the goods that, on importation into that country or customs territory in any given period, is eligible for the benefit provided for goods imported within that limitation.

- l'exportation de toute marchandise soumise à une limitation de la quantité de marchandise pouvant être importée dans un pays ou un territoire douanier qui, au moment de son importation dans une période donnée, est susceptible de bénéficier du régime préférentiel prévu dans le cadre de cette limitation.

The Export Control List (ECL) comprises eight Groups, as follows:

La Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC) comprend les huit groupes suivants:

Group 1: Dual Use List

Groupe 1 : Liste de marchandises à double usage

Group 2: Munitions List

Groupe 2 : Liste de matériel de guerre

Group 3: Nuclear Non-proliferation List

Groupe 3 : Liste de non-prolifération nucléaire

Group 4: Nuclear-Related Dual Use List

Groupe 4 : Liste de marchandises à double usage dans le secteur nucléaire

Group 5: Miscellaneous Goods

Groupe 5 : Marchandises diverses

Group 6: Missile Technology Control Regime List

Groupe 6 : Liste du régime de contrôle de la technologie des missiles

Group 7: Chemical and Biological Weapons Non-Proliferation List

Groupe 7 : Liste de non-prolifération des armes chimiques et biologiques

Group 8: Chemicals for the Production of Illicit Drugs

Groupe 8 : Liste des produits chimiques servant à la fabrication de drogues illicites

Groups 1 and 2 encompassed Canada's multilateral strategic commitments under the Wassenaar Arrangement. Groups 3, 4, 6 and 7 represented our multilateral commitments under the various non-proliferation regimes which are designed to control the proliferation of weapons of mass destruction (chemical, biological and nuclear weapons) as well as their delivery systems. Group 5 consists of various non-strategic goods controlled for other purposes as provided in the Act. It also includes goods of U.S.A. origin. This provision is intended to prohibit the diversion of U.S. origin

Les groupes 1 et 2 englobent les engagements stratégiques multilatéraux pris par le Canada en vertu de l'Arrangement de Wassenaar. Les groupes 3, 4, 6 et 7 représentent nos engagements multilatéraux aux termes des divers régimes de non-prolifération qui visent à contrôler la prolifération des armes de destruction massive (armes chimiques, biologiques et nucléaires) ainsi que de leurs systèmes de lancement. Le groupe 5 comprend diverses marchandises non stratégiques, contrôlées à d'autres fins, comme le prévoit la Loi. Il englobe aussi les marchandises d'origine américaine. Cette disposition vise à interdire le détournement de marchandises